



## Conditions de logement des ménages dirigés par des femmes



**Jeremiah Prentice**  
Spécialiste principale,  
Recherche sur le logement



**Elena Simonova**  
Spécialiste principale,  
Recherche sur le logement

« En 2016, plus du tiers des ménages dirigés par des femmes occupaient un logement non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité, comparativement au quart des ménages dirigés par des hommes. Les ménages dirigés par des femmes vivant dans un logement non conforme aux normes étaient également plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que les ménages dirigés par des hommes. »

### Introduction

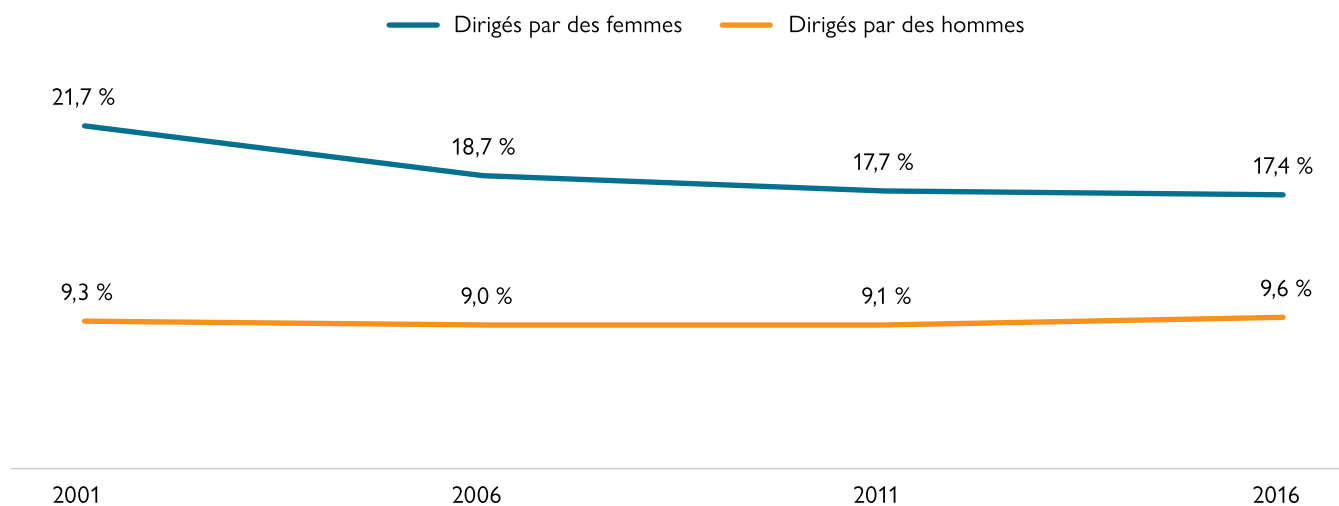
En 2016, 40 % des ménages canadiens étaient dirigés par des femmes. Les femmes peuvent faire face à des obstacles uniques en matière de logement parce qu'elles sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu, d'occuper un emploi à temps partiel et précaire, et d'assumer des responsabilités accrues de proche aidant. Les ménages dont le principal soutien était une femme étaient également représentés de façon disproportionnée sur le marché locatif. La présente analyse socio-économique examine les conditions de logement des ménages dirigés par des femmes à l'aide des données du Recensement de 2016 et des recensements antérieurs.

### Faits saillants

Par le passé, les ménages dirigés par des femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que les ménages dirigés par des hommes, et c'est encore le cas aujourd'hui (voir la figure 1). La fréquence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages dirigés par des femmes a diminué de 4 points de pourcentage entre 2001 et 2016; toutefois, la majeure partie de cette baisse a eu lieu avant 2011. En ce qui concerne les ménages dirigés par des hommes, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement est demeurée assez constante depuis 2001.

La proportion de ménages dirigés par des femmes ayant des besoins impérieux en matière de logement a diminué entre 2001 et 2016; toutefois, il y a eu peu de changements à ce chapitre au cours des dernières années.

**Figure 1 : Pourcentage des ménages dirigés par des femmes et de ceux dirigés par des hommes ayant des besoins impérieux en matière de logement, Canada, 2001-2016**



Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Chez les ménages dirigés par des femmes, les besoins impérieux en matière de logement ont diminué plus rapidement dans toutes les provinces de l'Atlantique, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest, comparativement à la baisse moyenne observée au Canada entre 2001 et 2016. En Ontario, au Manitoba, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon et au Nunavut, le recul était inférieur à la moyenne. Contrairement aux autres régions du Canada, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages dirigés par des femmes a augmenté en Saskatchewan, où elle est passée de 19,2 % en 2001 à 20,2 % en 2016.

Le taux plutôt stable de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement relevé à l'échelle nationale de 2011 à 2016 chez les ménages dirigés par des femmes était en grande partie attribuable aux deux tendances contraires observées dans les plus grandes provinces canadiennes. Le taux a diminué au Québec, passant de 14,7 % en 2011 à 11,6 % en 2016, alors qu'il a augmenté en Ontario, passant de 19,1 % à 21,0 % au cours de la même période.

La situation concernant les besoins impérieux en matière de logement des ménages dirigés par des femmes s'est améliorée en partie parce que ces ménages étaient plus susceptibles d'avoir accès à un logement acceptable, et en partie en raison de la diminution du pourcentage de ménages plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux (comme les ménages monoparentaux et les femmes vivant seules) parmi le nombre total de ménages dirigés par des femmes.

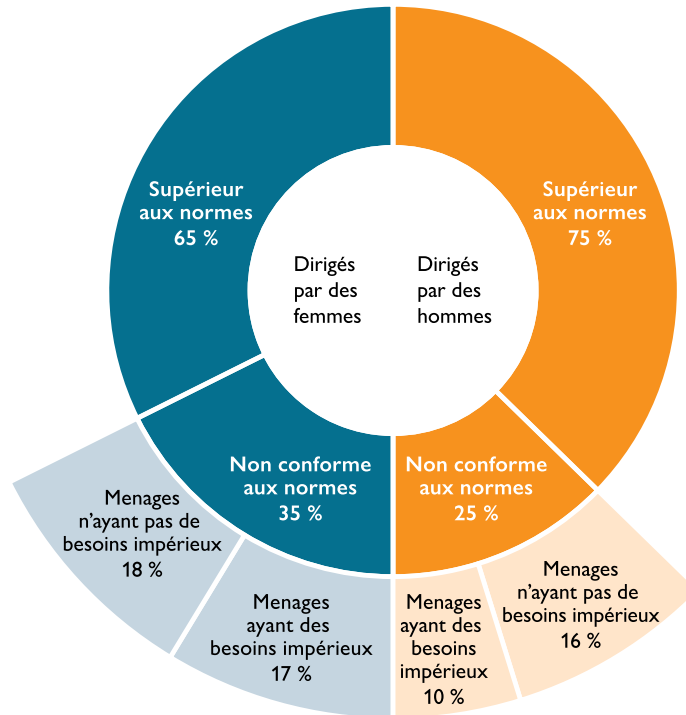


## Normes d'acceptabilité et besoins impérieux en matière de logement

En 2016, plus du tiers des ménages dirigés par des femmes occupaient un logement non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité, comparativement au quart des ménages dirigés par des hommes. Les ménages dirigés par des femmes vivant dans des logements non conformes aux normes étaient également plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que les ménages dirigés par des hommes (voir la figure 2). Par conséquent, les ménages dirigés par des femmes présentaient en général une fréquence plus élevée de besoins impérieux en matière de logement que les ménages dirigés par des hommes.

*Les ménages dirigés par des femmes étaient plus susceptibles à la fois de vivre dans des logements non conformes aux normes d'acceptabilité et d'avoir des besoins impérieux en matière de logement en 2016.*

**Figure 2 : Pourcentage des ménages dirigés par des femmes et de ceux dirigés par des hommes vivant dans des logements non conformes aux normes d'acceptabilité et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, Canada, 2016**



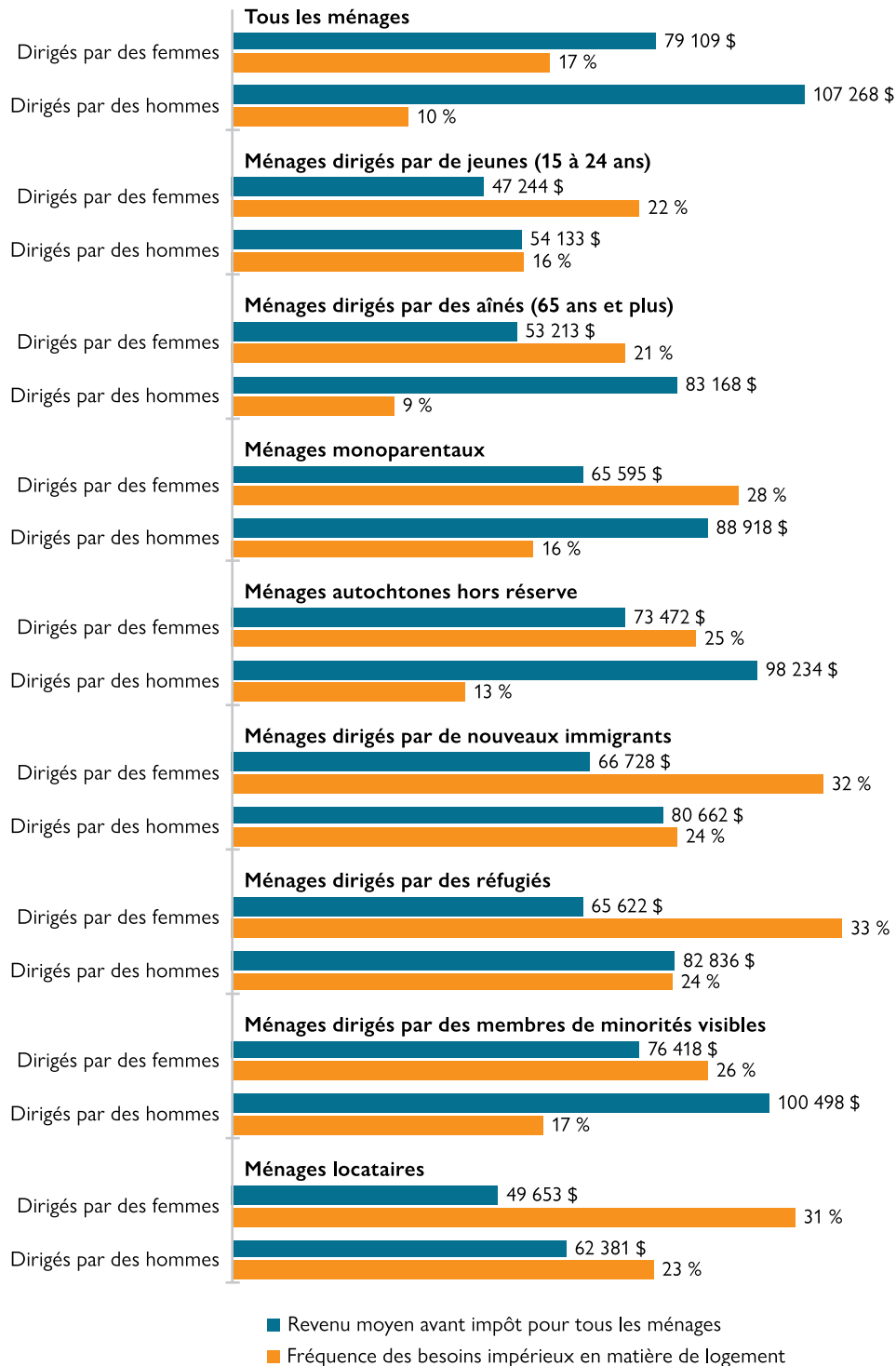
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.  
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Lorsqu'ils éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement, les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes avaient des probabilités semblables de vivre dans des logements inabordables, inadéquats ou de taille non convenable. En ce qui concerne les ménages dirigés par des femmes ayant des besoins impérieux en matière de logement, 90 % d'entre eux consacraient au moins 30 % de leur revenu avant impôt à leur logement actuel, comparativement à 91 % des ménages dirigés par des hommes. De même, 14 % des ménages dirigés par des femmes ayant de tels besoins vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures, ce pourcentage étant semblable à celui des ménages dirigés par des hommes (13 %). En ce qui a trait à la taille des logements, 12 % des ménages dirigés par des femmes et de ceux dirigés par des hommes vivaient dans des logements surpeuplés.



Divers types de ménages dirigés par des femmes présentaient constamment des fréquences plus élevées de besoins impérieux en matière de logement et un revenu inférieur par rapport aux ménages dirigés par des hommes en 2016.

**Figure 3 : Fréquences des besoins impérieux en matière de logement et revenu moyen pour les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes, pour certains types de ménages, Canada, 2016**



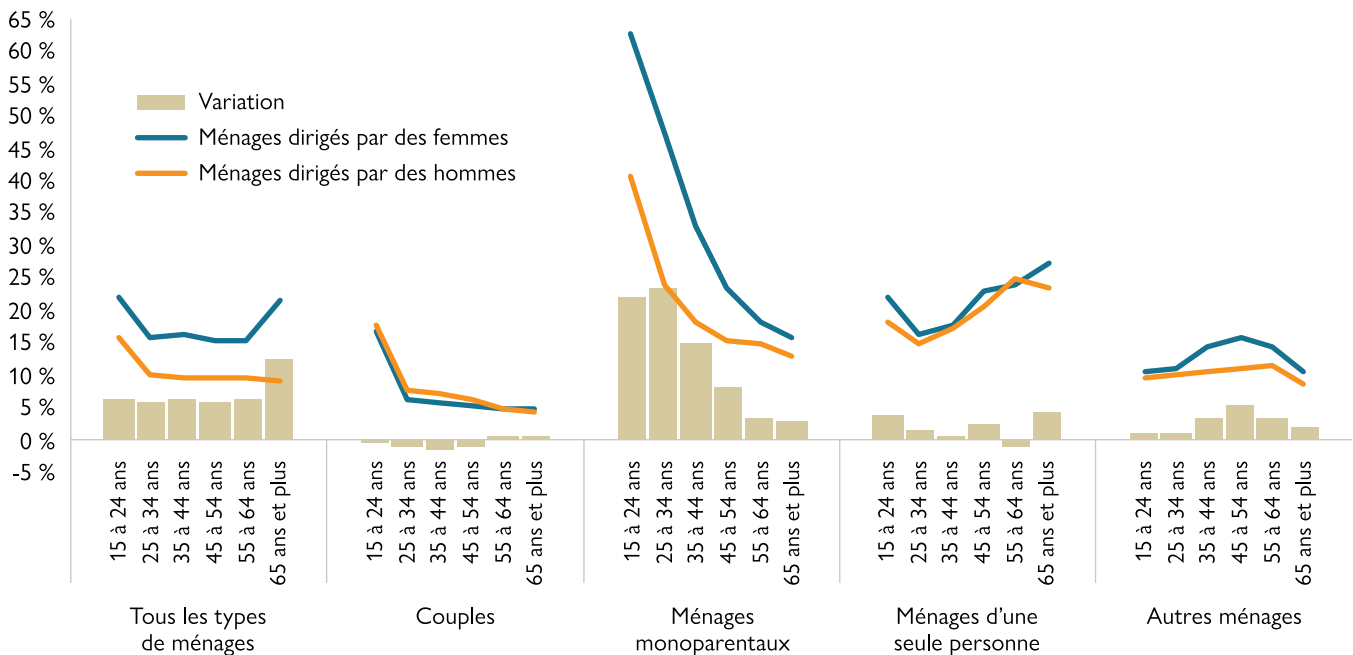
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

Certains types de ménages dirigés par des femmes étaient plus susceptibles que d'autres d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement. Par exemple, les ménages dirigés par des femmes âgées (21 %) et les ménages dirigés par de jeunes femmes (22 %) présentaient des fréquences plus élevées de besoins impérieux en matière de logement que les ménages dont le principal soutien était une femme âgée entre 25 et 55 ans (16 %). De même, les ménages autochtones vivant à l'extérieur des réserves dont le principal soutien était une femme étaient plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement (25 %) que les ménages non autochtones dirigés par des femmes (17 %).

L'écart dans les fréquences des besoins impérieux en matière de logement entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes diminue habituellement avec l'âge jusqu'à 65 ans, puis augmente de nouveau. Chez les ménages dirigés par des aînés, en particulier dans le cas des ménages comptant une seule personne, cet écart est demeuré élevé en raison de la divergence des revenus entre les hommes et les femmes âgés.

*L'écart dans les taux de ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes diminuait avec l'âge, surtout chez les ménages monoparentaux.*

**Figure 4 : Pourcentage des ménages dirigés par des femmes et de ceux dirigés par des hommes ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon l'âge du principal soutien du ménage et le type de ménage, Canada, 2016**



Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.  
 Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

## Résumé

Les ménages dirigés par des femmes étaient moins susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement en 2016 (17,4 %) qu'en 2001 (21,7 %), tandis que la fréquence pour les ménages dirigés par des hommes était à peu près la même en 2016 (9,6 %) qu'en 2001 (9,3 %). La fréquence plus élevée des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages dirigés par des femmes découlait du fait qu'ils étaient plus susceptibles de vivre dans un logement inacceptable et du fait que le revenu moyen des ménages de ce groupe était inférieur à celui des ménages dirigés par des hommes. En outre, les ménages dirigés par des femmes étaient plus susceptibles d'avoir des caractéristiques communes avec les ménages présentant des fréquences plus élevées de besoins impérieux en matière de logement (comme les ménages monoparentaux, les aînés vivant seuls et les locataires).

## Principaux termes

### Ménages dirigés par des femmes

Les ménages dirigés par des femmes sont ceux qui ont désigné une femme comme leur principal soutien, c'est-à-dire la personne qui est principalement responsable de payer les dépenses du ménage.

### Besoins impérieux en matière de logement

On considère qu'un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son logement n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt est insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'acceptabilité) situés dans sa localité.

Voici la définition de chaque norme :

- ▶ Un logement est de qualité convenable si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- ▶ Un logement est abordable si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.
- ▶ Un logement est de taille convenable s'il compte suffisamment de chambres étant donné la taille et la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation.

Seuls les ménages privés non agricoles hors réserve et propriétaires ou locataires qui ont un revenu positif et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont pris en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement.

Les ménages non familiaux dont au moins un des soutiens est âgé de 15 à 29 ans et est aux études ne sont pas considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement, peu importe leur situation de logement. Les études sont considérées comme une étape de transition et l'on estime que les faibles revenus gagnés par les ménages composés d'étudiants sont une situation temporaire.



## Texte de remplacement et données pour les figures

**Figure 1 : Pourcentage des ménages dirigés par des femmes et de ceux dirigés par des hommes ayant des besoins impérieux en matière de logement, Canada, 2001-2016**

|                        | 2001   | 2006   | 2011   | 2016   |
|------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Dirigés par des femmes | 21,7 % | 18,7 % | 17,7 % | 17,4 % |
| Dirigés par des hommes | 9,3 %  | 9,0 %  | 9,1 %  | 9,6 %  |

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

**Figure 2 : Pourcentage des ménages dirigés par des femmes et de ceux dirigés par des hommes vivant dans des logements non conformes aux normes d'acceptabilité et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, Canada, 2016**

|   | Dirigés par des femmes | Dirigés par des hommes |
|---|------------------------|------------------------|
| Supérieur aux normes  | 64,7 %                 | 74,6 %                 |
| Non conforme aux normes                                     | 35,3 %                 | 25,4 %                 |
| Non conforme aux normes et n'ayant pas de besoins impérieux | 17,9 %                 | 15,8 %                 |
| Non conforme aux normes et ayant des besoins impérieux      | 17,4 %                 | 9,6 %                  |

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

**Figure 3 : Fréquences des besoins impérieux en matière de logement et revenu moyen pour les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes, pour certains types de ménages, Canada, 2016**

|  | Revenu moyen<br>avant impôt pour<br>tous les ménages | Fréquence des<br>besoins impérieux en<br>matière de logement |
|--|--|--|
| Tous les ménages dirigés par des femmes                      | 79 109 \$  | 17 %   |
| Tous les ménages dirigés par des hommes                      | 107 268 \$   | 10 %   |
| Ménages dirigés par de jeunes femmes (15 à 24 ans)           | 47 244 \$  | 22 %   |
| Ménages dirigés par de jeunes hommes (15 à 24 ans)           | 54 133 \$  | 16 %   |
| Ménages dirigés par des femmes âgées (65 ans et plus)        | 53 213 \$  | 21 %   |
| Ménages dirigés par des hommes âgés (65 ans et plus)         | 83 168 \$  | 9 %  |
| Ménages monoparentaux dirigés par des femmes                 | 65 595 \$  | 28 %   |
| Ménages monoparentaux dirigés par des hommes                 | 88 918 \$  | 16 %   |
| Ménages autochtones hors réserve dirigés par des femmes      | 73 472 \$  | 25 %   |
| Ménages autochtones hors réserve dirigés par des hommes      | 98 234 \$  | 13 %   |
| Ménages dirigés par de nouvelles immigrantes                 | 66 728 \$  | 32 %   |
| Ménages dirigés par de nouveaux immigrants                   | 80 662 \$  | 24 %   |
| Ménages dirigés par des réfugiées                            | 65 622 \$  | 33 %   |
| Ménages dirigés par des réfugiés                             | 82 836 \$  | 24 %   |
| Ménages dirigés par des femmes membres de minorités visibles | 76 418 \$  | 26 %   |
| Ménages dirigés par des hommes membres de minorités visibles | 100 498 \$   | 17 %   |
| Ménages locataires dirigés par des femmes                    | 49 653 \$  | 31 %   |
| Ménages locataires dirigés par des hommes                    | 62 381 \$  | 23 %   |

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)



**Figure 4 : Pourcentage des ménages dirigés par des femmes et de ceux dirigés par des hommes ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon l'âge du principal soutien du ménage et le type de ménage, Canada, 2016**

|                                     | Ménages dirigés<br>par des femmes | Ménages dirigés<br>par des hommes | Variation |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|
| <b>Tous les types de ménages</b>    |                                   |                                   |           |
| 15 à 24 ans                         | 22,2 %                            | 15,9 %                            | 6,3p.p.   |
| 25 à 34 ans                         | 16,0 %                            | 10,2 %                            | 5,7p.p.   |
| 35 à 44 ans                         | 16,0 %                            | 9,7 %                             | 6,3p.p.   |
| 45 à 54 ans                         | 15,2 %                            | 9,6 %                             | 5,7p.p.   |
| 55 à 64 ans                         | 15,4 %                            | 9,4 %                             | 6,0p.p.   |
| 65 ans et plus                      | 21,4 %                            | 8,9 %                             | 12,5p.p.  |
| <b>Couples</b>                      |                                   |                                   |           |
| 15 à 24 ans                         | 16,8 %                            | 17,5 %                            | -0,7p.p.  |
| 25 à 34 ans                         | 6,4 %                             | 7,6 %                             | -1,2p.p.  |
| 35 à 44 ans                         | 5,9 %                             | 7,3 %                             | -1,5p.p.  |
| 45 à 54 ans                         | 5,1 %                             | 6,2 %                             | -1,1p.p.  |
| 55 à 64 ans                         | 4,7 %                             | 4,7 %                             | 0,0p.p.   |
| 65 ans et plus                      | 4,6 %                             | 4,5 %                             | 0,2p.p.   |
| <b>Ménages monoparentaux</b>        |                                   |                                   |           |
| 15 à 24 ans                         | 62,9 %                            | 40,7 %                            | 22,2p.p.  |
| 25 à 34 ans                         | 47,4 %                            | 23,9 %                            | 23,6p.p.  |
| 35 à 44 ans                         | 32,8 %                            | 18,0 %                            | 14,8p.p.  |
| 45 à 54 ans                         | 23,5 %                            | 15,2 %                            | 8,2p.p.   |
| 55 à 64 ans                         | 18,3 %                            | 14,9 %                            | 3,4p.p.   |
| 65 ans et plus                      | 15,8 %                            | 13,1 %                            | 2,7p.p.   |
| <b>Ménages d'une seule personne</b> |                                   |                                   |           |
| 15 à 24 ans                         | 21,9 %                            | 18,1 %                            | 3,8p.p.   |
| 25 à 34 ans                         | 16,3 %                            | 14,9 %                            | 1,5p.p.   |
| 35 à 44 ans                         | 17,8 %                            | 17,2 %                            | 0,6p.p.   |
| 45 à 54 ans                         | 22,8 %                            | 20,6 %                            | 2,1p.p.   |
| 55 à 64 ans                         | 24,0 %                            | 24,9 %                            | -1,0p.p.  |
| 65 ans et plus                      | 27,3 %                            | 23,3 %                            | 4,0p.p.   |
| <b>Autres ménages</b>               |                                   |                                   |           |
| 15 à 24 ans                         | 10,5 %                            | 9,6 %                             | 0,9p.p.   |
| 25 à 34 ans                         | 10,7 %                            | 9,9 %                             | 0,8p.p.   |
| 35 à 44 ans                         | 14,1 %                            | 10,7 %                            | 3,4p.p.   |
| 45 à 54 ans                         | 15,8 %                            | 10,8 %                            | 5,0p.p.   |
| 55 à 64 ans                         | 14,3 %                            | 11,2 %                            | 3,1p.p.   |
| 65 ans et plus                      | 10,4 %                            | 8,3 %                             | 2,0p.p.   |

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)